

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 09 mars 2023 -

Nombre de membres en exercice : 32  
Nombre de présents : 22  
Nombre de membres ayant donné procuration : 05  
Nombre d'absents non représentés : 06  
Quorum : 16

Vu le livre VII du Code de l'Éducation, notamment l'article L.712-6-1,  
Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 autorisant les organes collégiaux des autorités administratives à délibérer à distance,  
Vu les statuts de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour,

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, réunie en séance plénière le 09 mars 2023 à 14H00 sur convocation du Président et de la Vice-présidente Formation et de la Vie Universitaire

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

#### IX – FORMATION :

- Examen d'Unités d'Enseignement à faible effectif\_STEE

adopte les Unités d'Enseignement à faible effectif – Collège STEE (cf. détails ci-dessous).

**VOTE : POUR : 16      CONTRE : 01**

#### Licence 3 Sciences de la Vie

- UE Génétique des populations (BGST) : 6 étudiants (24h C et 15h TD)
- UE Travail d'initiative en Bio (BCM) : 3 étudiants (1,5h et 18h TD)

#### Licence 3 MIASHS

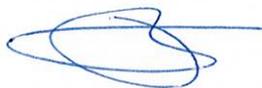
- UE ASTEP : 5 étudiants (12h TD et 19,5 TP)

Master 1 Mathématiques, Modélisation et Simulation (MMS)

- UE T3MMCS8U Calcul scientifique 2 : C+S2 : 3 étudiants
- UE T3MMAL8U Algèbre : 3 étudiants

Pau, le 17/03/2023

Le Président,



Laurent BORDES